



Département du Nord - Arrondissement de Lille

VILLE de NOYELLES-LÈS- SECLIN

Noyelles Lès Seclin le 15 juin 2020

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire de votre ou de vos enfant(s), je vous prie de trouver ci-joint les formulaires d'inscription et les règlements intérieurs des services de la restauration scolaire, de la garderie et accueils de loisirs.

DOSSIER A NOUS RETOURNER POUR LE 4 JUILLET 2020 DERNIER DELAI.

Les cours se déroulent de la façon suivante :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

Ouverture des portes à 8h35 et à 13h35.

- **Restauration scolaire** : **les inscriptions se feront uniquement dans l'espace famille** du site internet de la commune, www.noyelles-les-seclin.fr
- merci de privilégier le paiement via l'Espace Famille sur le site internet de la commune, ou le paiement par carte bancaire à l'accueil de la Mairie.
- **Les factures ne sont plus envoyées par la Poste. A chaque fin de mois, votre facture est en ligne, veillez à consulter votre compte régulièrement.**
- Les factures de cantine et garderie sont payables de suite (s'agissant de services consommés) dès la facturation effectuée sans délai de paiement. Au-delà de deux relances, le dossier sera transmis à la trésorerie de Wattignies pour régularisation.

ATTENTION, concernant les mercredis récréatifs, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sous 4 formules :

- **Le matin sans repas**
- **Le matin avec repas**
- **Après-midi sans repas**
- **La journée complète (repas obligatoire, ne pas oublier d'inscrire votre ou vos enfants à la cantine)**

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur la circulation éventuelle du virus pour la rentrée de septembre 2020 et des protocoles qui pourraient-être mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Bonnes vacances à tous,

La Conseillère Déléguée,

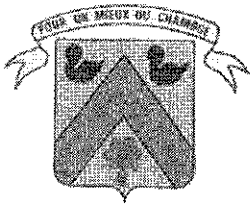
C. MOISDON

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Hôtel de Ville - 59139 NOYELLES-LÈS-SECLIN

Tél. : 03 20 90 01 75 - Fax : 03 20 90 64 46

E-mail : contact@mairie-noyelles.fr - Site internet : www.noyelles-les-seclin.fr



Annexe 2

Droit à l'image

Je soussigné,

autorise

n'autorise pas

la commune de Noyelles-lès-Seclin à utiliser les prises de vue de mes enfants dans les supports de communication de la commune (bulletins d'information, site internet, page Facebook) pour l'année scolaire 2020/2021.

Fait à, le

Signature :



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT
POUR LE 4 JUILLET 2020

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture) :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

ADRESSE MAIL A LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES COURRIERS, DIFFERENTES INFORMATIONS, FACTURES,
ETC :

Si votre enfant fréquente pour la première fois le groupe scolaire, merci de bien vouloir joindre l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

(Merci de bien vouloir nous fournir l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 pour le 1^{er} janvier 2021,
date de recalcul du coefficient)

**Nous vous demandons de nous transmettre impérativement
L'attestation d'assurance responsabilité civile
avec l'inscription de votre (vos) enfants(s) avant le 4 juillet 2020.**

Premier enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

Deuxième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

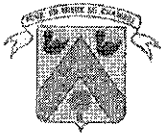
CLASSE :

Troisième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :



RESTAURATION SCOLAIRE 2020/2021

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette fiche et la retourner accompagnée du règlement intérieur du service de restauration scolaire signé en Mairie au plus tard **pour le 4 juillet 2020**.

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture) :

Si régime particulier, merci de le préciser (sans viande, sans porc)

INSCRIPTION VIA L'ESPACE FAMILLE : SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

INSCRIPTION SEMAINE DE RENTREE (Mardi 1^{er}, jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2020)

1 ^{er} enfant : NOM – PRENOM :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	mardi	jeudi	vendredi
2 ^{ème} enfant : NOM – PRENOM :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	mardi	jeudi	vendredi
3 ^{ème} enfant : NOM – PRENOM :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	mardi	jeudi	vendredi

CHOIX POUR L'INSCRIPTION DE L'ANNEE SCOLAIRE : A PARTIR DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Premier enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieNoyellesLesSeclin59139/accueil>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Deuxième enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieNoyellesLesSeclin59139/accueil>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Troisième enfant

NOM – PRENOM :

1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) :

lundi mardi jeudi vendredi

(cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)

2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieNoyellesLesSeclin59139/accueil>) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE

Fait à, le

Signature des parents :



**PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE VOS ENFANTS A L'ISSUE DE LA
GARDERIE, RESTAURATION SCOLAIRE**

A retourner au plus tard pour le **4 juillet 2020**

NOM/PRENOM :

Frère/sœur :

Nom :Prénom : Age :

Nom :Prénom : Age :

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : **portable :** **tél professionnel :**

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : **portable :** **tél professionnel :**

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : **portable :** **tél professionnel :**

Madame ou Monsieur : **Qualité :**

Adresse :

Tél domicile : **portable :** **tél professionnel :**

Fait à, le

Signature des parents :



REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE
2020-2021
à retourner signé pour le 1er juillet 2020

La restauration scolaire est un service municipal. Il n'est pas obligatoire. Il est mis à la disposition des enfants. Au cours de ce moment votre enfant sera pris en charge par du personnel communal. Ce service ne peut fonctionner qu'à travers la bonne entente de tous : enfants – parents – personnel de service.

Les repas sont fabriqués en cuisine centrale, par un prestataire extérieur (Société Sobrie Restauration) dans le cadre d'un marché public. Les repas sont livrés selon la technique de la liaison froide, le matin même de leur consommation. Ces repas sont réchauffés dans les offices du restaurant scolaire et servis par des agents communaux.

Les menus sont constitués de 4 composants :

- Un hors d'œuvre
- Un plat protidique (viande, poisson ou œuf)
- Un accompagnement (légumes ou féculents)
- Un dessert

Le hors d'œuvre peut être remplacé par un fromage.

Inscription :

Vous devez réserver les jours de fréquentation de votre ou vos enfants selon les souhaits de chacun dans un cycle hebdomadaire un – deux – trois ou quatre jours.

Deux choix vous sont proposés :

- 1) Inscription à l'année
- 2) Inscription au fur et à mesure pour la semaine suivante via l'Espace Famille du site internet de la Mairie.

Si vous optez pour le choix n° 2 – (réservation à la semaine) :

Les inscriptions de la semaine seront closes le
vendredi de la semaine précédente à 9h00.



Pas de demande d'annulation ni d'ajout de repas possible pour le jour-même.

Les annulations et ajouts de repas doivent rester très exceptionnels.

Au-delà de 3 modifications, il sera impossible de procéder à de nouveaux changements.

Il n'est pas possible de venir avec son repas (interdiction de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).

Facturation cantine – garderie :

La facturation est faite à terme échu.

Le règlement doit intervenir dès sa mise en ligne sur le portail famille.

En cas d'impayé, au-delà de deux relances, le dossier sera transmis à la Trésorerie de Wattignies pour régularisation.

Les modes de règlement sont les suivants :

- Par carte bancaire sur l'espace famille
- Par carte bancaire à l'accueil de la mairie
- Par chèque à l'ordre de la « **Régie Enfance Jeunesse** », en spécifiant les références

Tarifs cantine 2020/2021 :

Enfants des familles imposables avant décote : 3,80 €

Enfants des familles non imposables avant décote : 3,00 €

Adultes : 3,80 €

Tarifs garderie 2020/2021 : (de 7H00 à 8h45 et de 16H30 à 19H00)

Matin : 1,90 € par enfant (garderie)

Soir : 2,60 € par enfant (garderie et goûter)

Les enfants doivent respecter certaines règles. Le moment de repas doit être un moment éducatif, de détente et de convivialité. Nous vous demandons de bien vouloir le leur rappeler :

Repas :

- goûter à tout ce qui est proposé
- se servir en quantité raisonnable
- proposer à ses camarades de table de partager les restes des plats avant de me resservir

Respect :

- Respecter les règles de bienséance et de vie en collectivité
- Discuter avec ses camarades sans crier ni chahuter
- Avoir un langage et une attitude correcte envers les autres (camarades, personnel de service, encadrants)

Hygiène :

- Se rendre aux toilettes avant d'aller à la cantine, se laver les mains, prendre et utiliser la serviette de table mis à disposition.

- Pour les enfants des classes maternelles il est demandé aux parents de fournir **4 bavoirs** ou serviettes de table avec élastique (1 par jour de semaine) marqués au nom de l'enfant qui vous seront remis chaque fin de semaine pour lavage.

L'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU GARDERIE IMPLIQUE L'ACCEPTATION TOTALE DE CE REGLEMENT PAR LES FAMILLES.

Le :

Nom, prénom et signature des parents :

Nom, Prénom et signature des enfants (pour les primaires) :